GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996 Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004) Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

La lettre de cadrage de l'État portant sur l'élaboration du Projet stratégique et opérationnel (PSO)

de l'EPA Plaine du Var

Présentation et brève analyse Claude BRULÉ

Administrateur délégué du GIR Maralpin auprès des Administrations centrales

1. Présentation de la lettre de cadrage

L'analyse se réfère au document non daté adressé par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, à Monsieur Christian Tordo, Président de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var, et reçu le 4 septembre à l'EPA.

Ce document est constitué de la lettre proprement dite [L] (3 pages) complétée par quatre pages d'instructions intitulées "Cadre stratégique de l'État pour l'EPA de la plaine du Var" comportant deux sections A, B & C subdivisées comme suit :

A. Positionnement de l'établissement public

- 1. L'EPA comme lieu de gouvernance stratégique sur son territoire
- 2. L'EPA comme acteur et fédérateur de l'aménagement
- 3. L'EPA comme maître d'ouvrage d'opérations d'aménagement exemplaires du développement durable

B. Orientations stratégiques

- 1. Redonner à la Plaine du Var une urbanité raisonnée et de qualité, tenant compte de la diversité des enjeux et des risques
- 2. Accompagner un développement de la basse plaine du Var adapté aux enjeux métropolitains, azuréens et nationaux
- 3. Donner tout son sens à l'ambition du territoire de devenir une ÉcoVallée

C. Priorités opérationnelles

Elles sont au nombre de six (6), sont à entreprendre d'urgence et portent sur

- 1. La concertation
- 2. Le logement
- 3. Les outils d'observation
- 4. L'attractivité
- 5. L'équilibre financier
- 6. le outils de suivi et de maîtrise des risques

Nota bene : La numérotation des subdivisions du "Cadre stratégique" est de notre fait ; elle vise à faciliter repérages et identification des directives

2. Les idées fortes du cadrage de l'État

Objectifs premiers

Le logement

- Constitution d'une offre de logements dans la basse plaine du Var apte à contribuer efficacement à la résorption du déficit local en logements sociaux par une programmation volontariste et concertée avec les collectivités municipales [L p1 §4 B1 §2]
- diagnostic des besoins sous un an avec les collectivités territoriales concernées [L p1 §5]

La prise en compte des risques inondation liés au fleuve Var

- "facteur déterminant de l'aménagement de la plaine du Var et des actions de l'EPA" [L p2 §2]
- "conception urbaine adaptée par des conceptions urbanistiques et techniques compatibles avec cet enjeu" [B1 §5]

Schéma fonctionnel de l'OIN

"il convient de faire approuver un schéma fonctionnel de l'OIN qui prévoie la répartition spatiale des zones d'intervention de l'État ou d'autres maîtres d'ouvrage et des zones de préservation des espaces naturels" [B3 §4]

Les moyens

La concertation permanente et exemplaire

• élément de cadrage stratégique (PSO) fruit d'une concertation permanente avec les décideurs publics et les citoyens

Outils de suivi

- "Une vision stratégique à l'échelle du territoire de l'OIN... suppose une parfait connaissance du territoire et du suivi de ses évolutions" [L p2 §7]
- "L'EPA se dotera, en parallèle avec son projet stratégique et opérationnel d'outils de suivi et de maîtrise des risques" [C §6]

3. Les zones d'ombre [demandant de nouveaux éclairages par l'EPA]

Transports et mobilité

Il y a lieu d'émettre de sérieux doutes sur certaines allégations

- "exceptionnelle desserte par les transports tous modes confondus" [L p2 §3]
- "...idéalement desservi, le territoire..." [B2 §1]
- "en réduisant la place de la voiture particulière...en accompagnement d'une offre de transport en commun" [B1 §3]
- "offre de transports exceptionnelle qu'il concentrera au Sud" [B2 § 2]
- "bien insérée dans son environnement urbain et complémentaire des pôles d'activités existant sur le territoire" [L p2 §3]

Vision stratégique

• "Une vision stratégique à l'échelle du territoire de l'OIN et des opérations de qualité supposent une parfaite connaissance du territoire et un suivi de ses évolutions, que l'EPA s'attachera à consolider et à compléter le cas échéant. Il pourra ainsi mettre en oeuvre des outils spécifiques permettant d'améliorer le pilotage des évolutions du territoire et d'apprécier l'impact des opérations conduites." [L p2 §7]

lacksquare

Claude Brulé, le 23 décembre 2014